

Alerte en immigration - Échelle mondiale

Juillet 2026

États-Unis

Le Département d'État annonce les détails d'un nouveau programme pilote de rendez-vous accéléré pour les demandeurs de visa de visiteur

Sommaire

Le 22 juillet 2026, le Département d'État des États-Unis (DOS) a confirmé l'entrée en vigueur du programme pilote de rendez-vous accéléré pour les demandeurs de visa de visiteur B-1 et B-2, qui avait été annoncé le mois dernier. Ce programme pilote, qui doit se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2026, permet aux demandeurs admissibles de payer des frais supplémentaires de 750 \$ afin de pouvoir prendre un rendez-vous pour une entrevue de visa dans les dix jours ouvrables suivants, sous réserve de la disponibilité des rendez-vous.

L'ambassade des États-Unis ainsi que tous les postes consulaires au Mexique participent actuellement au programme, et d'autres emplacements pourraient s'ajouter pendant la durée du projet pilote. La participation au programme est volontaire et ne garantit ni la délivrance du visa ni le traitement accéléré de la demande.

Contexte et analyse

Dans le cadre du programme pilote, les demandeurs de visa de visiteur B-1 ou B-2 admissibles (c'est-à-dire les demandeurs qui prennent un nouveau rendez-vous ou, pour ceux qui ont déjà un rendez-vous, qui détiennent un reçu de frais de traitement de la demande de visa [*Machine Readable Visa fees* - frais MRV]) non échu peuvent payer des frais supplémentaires de 750 \$ afin de prendre un rendez-vous plus tôt. Les demandeurs doivent d'abord suivre le processus habituel de prise de rendez-vous pour un visa avant de pouvoir sélectionner l'option de rendez-vous accéléré et payer les frais.

Voici certaines caractéristiques clés du programme :

- Le programme est offert seulement aux demandeurs de visa de visiteur B-1 ou B-2 qui ont un rendez-vous prévu pour une entrevue et qui détiennent un reçu de frais MRV valide.
- Les frais pour la prise d'un rendez-vous accéléré sont de 750 \$ par demandeur, en plus des frais MRV habituels.
- Un rendez-vous pour une entrevue peut être pris dans les dix jours ouvrables suivants, sous réserve de la disponibilité des rendez-vous.
- La participation au programme ne garantit pas la délivrance d'un visa, ni une décision accélérée, ni un traitement administratif plus rapide.
- Une fois que le rendez-vous est pris, la date ne peut plus être modifiée.
- En cas d'annulation ou de rendez-vous manqué, les frais de rendez-vous accéléré ne sont pas remboursés.
- Le programme est offert aux demandeurs qui avaient déjà demandé, sans l'obtenir, un rendez-vous d'urgence.
- Le programme n'est pas offert dans le cadre du processus de dispense d'entrevue pour traitement accéléré.

Conséquences

Le programme pilote offre une autre option aux voyageurs d'affaires et aux visiteurs qui ont besoin d'un rendez-vous plus tôt, mais qui ne sont pas admissibles à un rendez-vous d'urgence traditionnel. Bien que le programme puisse aider à réduire l'attente pour les demandeurs de visa admissibles, il ne modifie pas les exigences actuelles en matière d'admissibilité aux visas, ni les contrôles de sécurité et les normes de décision. Les demandeurs qui choisissent de prendre un rendez-vous accéléré doivent satisfaire aux mêmes exigences de sélection, de contrôle et d'admissibilité que tous les autres demandeurs de visa.

Le DOS a insisté sur le fait que le paiement des frais pour un rendez-vous accéléré n'a aucune incidence sur la probabilité d'approbation du visa ni sur le temps de traitement administratif et ne garantit pas la délivrance du visa. Les employeurs et les voyageurs d'affaires devraient donc continuer d'être flexibles dans leurs projets de voyage aux États-Unis, particulièrement lorsque des retards dans le traitement administratif, ou d'autres retards dans le processus après l'entrevue, sont possibles ou probables.

Nous continuons de suivre la situation et vous ferons part des développements. Pour en savoir plus ou approfondir la question, veuillez communiquer avec un professionnel d'EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. ou de Mehlman Jacobs LLP.

EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

La raison d'être d'EY est de contribuer à un monde meilleur, en créant de la valeur à long terme pour ses clients, pour ses gens et pour la société, et en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

Suivez-nous sur X : @EYCanada.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com.

À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. est un cabinet d'avocats du Canada affilié à Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. dans ce pays. Les deux entités sont des sociétés à responsabilité limitée formées en vertu des lois de la province d'Ontario. EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. n'a aucune association ni relation avec Ernst & Young LLP aux États-Unis ou avec les membres de celle-ci. Ernst & Young LLP aux États-Unis ne pratique pas le droit et ne fournit pas de services en matière d'immigration ou de services juridiques. Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca.

À propos de Mehlman Jacobs LLP

Petit cabinet spécialisé en droit de l'immigration, Mehlman Jacobs LLP fournit des conseils juridiques et stratégiques aux employeurs et aux employés à toutes les étapes du processus d'immigration, tout en s'efforçant d'offrir une expérience personnalisée et d'apporter de la transparence dans un contexte souvent complexe et incertain. Mehlman Jacobs, société à responsabilité limitée formée en vertu des lois de l'État de la Californie et contrainte de n'offrir que des services en droit de l'immigration, est une société membre d'Ernst & Young Global Limited et est détenue et exploitée de manière indépendante par des avocats autorisés à exercer aux États-Unis.

© 2026 Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

EYG n° 113482-26-GBL

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec nous ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Batia Stein, associée
+1 416 943 3593
batia.j.stein@ca.ey.com

Marwah Serag, associée
+1 416 943 2944
marwah.serag@ca.ey.com

Melanie Bradshaw, associée
+1 416 943 5411
melanie.bradshaw@ca.ey.com

Mehlman Jacobs LLP
Sharon Mehlman, associée
+1 858 404 9350
sharon.mehlman@mehlmanjacobs.com

Dilnaz A. Saleem, associée
+1 713 750 1068
dilnaz.saleem@mehlmanjacobs.com

Auteur : Christian Ieraci, chef d'équipe et avocat
+1 416 943 0825
christian.ieraci@ca.ey.com

Roxanne Israel, associée
+1 403 206 5086
roxanne.n.israel@ca.ey.com

Sheila Snyder, associée
+1 604 899 3515
sheila.snyder@ca.ey.com

Stephanie Lipstein, associée
+1 514 879 2725
stephanie.lipstein@ca.ey.com